



St Sébastien le 03 Octobre 2022

Madame, Monsieur, Chers amis

Comme chaque année, l'Assemblée Générale de notre section Cyclotourisme VTT est un moment fort de la vie du Club ; c'est l'occasion de faire le point sur l'année 2022 et d'envisager celle qui vient. Parce que votre présence en nombre à ce rassemblement est un signe de la vitalité du club, nous vous invitons à la confirmer en y participant cette année. Ce courrier tient donc lieu de

**Convocation à l'Assemblée Générale du
Vélo-Club Sébastienais, section Cyclotourisme –VTT**
qui se tiendra
Samedi 26 Novembre 2022, à 14h30, salle de la Noé Cottée
Rue de la Noé Cottée 44230 St Sébastien sur Loire

Vous pourrez prolonger la soirée à travers le dîner dansant (Inscription ci-joint), à partir de 20h en retournant le coupon réponse du document « programme des festivités-AG2022 » **avant le 21 Novembre 2022.**

Cette année, vous devrez récupérer les documents ci-dessous, sur le site du VCS en cliquant sur le lien suivant :

<https://vcscyclovtt.fr/index.php?cat=7>

- Le document : **LICENCE 2023**
- La fiche **de Participation à la Vie du Club**, qui concerne chacun puisque notre club ne vit que grâce à l'investissement de tous.
- La notice « **Résumé de la Notice d'information Saison 2023** »(assurance) à conserver. A détacher et à remplir **la Déclaration du Licencié-Saison 2023 à nous retourner signée.**
- Si vous souhaitez conserver le dernier certificat médical (valable 5 ans pour les vélos Rando, 3 ans pour les Vélo Sport), vérifiez l'examen médical type. Dans ce cas, cochez la 1^{ère} case au bas du document « **LICENCE 2023** ».
- Nous attirons votre attention sur l'intérêt de transmettre un certificat médical de -1 an au moment de la prise de licence, éventuellement accompagné d'un certificat de test à l'effort (-2ans) : les garanties changent sensiblement.
- **POUVOIR** – pour vous faire éventuellement représenter

Comme chaque année ; le bureau sera partiellement renouvelé : (3 postes cette année). Nous faisons appel pour remplacer les membres qui, après avoir bien donné, se retirent du bureau, pour assumer les fonctions vacantes.

Merci de vous faire connaître, avant l'Assemblée Générale, auprès de
Yves Sanséau (yc.sanseau@yahoo.fr ou 06 43 95 90 74)

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver....

Le bureau du VCS